

Relevé de décisions
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PRESENCE POSTALE TERRITORIALE
LOIRE-ATLANTIQUE n° 03/2018

Réunion du 29 novembre 2018

En application de :

- la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux,
- décret n° 2006-1239 du 11 octobre 2006 relatif à la contribution de La Poste à l'aménagement du territoire,
- décret n° 2007-448 du 25 mars 2007 relatif à la composition, aux attributions et au fonctionnement des CDPPT
- décret n° 2007-310 du 5 mars 2007 relatif au fonds postal national de péréquation territoriale.
- La loi du 9 février 2010

La Commission Départementale de Présence Postale Territoriale du département de la Loire-Atlantique, réunie le **29 novembre 2018** dans les conditions conformes aux textes en vigueur.

Propose qu'au programme départemental d'utilisation du fonds de péréquation 2017-2019 validé lors de la réunion de la commission départementale le **29 novembre 2018**, soit pris en charge par La Poste au titre :

• **Soutien au fonctionnement des espaces mutualisés - budget 2018**

Adaptation du réseau aux besoins du territoire

Indemnités : 5 720 € (La Chapelle Glain)

travaux immobilier : 21 664 € (Mesanger) au lieu de 21 037 € validés en CDPPT du 6 septembre 2018

• **Soutien au fonctionnement des espaces mutualisés - budget 2019**

Gestion opérationnelle ESCI : 24 000 €

Adaptation du réseau aux besoins du territoire

Indemnités : 9 135 € (Notre-Dame des Landes) - report 2018

mobilier et signalétique : 4 800 € (Notre-Dame des Landes) - report 2018

travaux immobilier : 20 000 € (Notre-Dame des Landes) - report 2018

Indemnités : 9 135 € (Saint Mars du Désert)

mobilier et signalétique : 4 800 € (Saint Mars du Désert)

travaux immobilier : 20 000 € (Saint Mars du Désert)

Indemnités : 9 135 € (La Chapelle Basser Mer)

mobilier et signalétique : 4 800 € (La Chapelle Basser Mer)

travaux immobilier : 20 000 € (La Chapelle Basser Mer)

• **Financement des actions d'accueil, de formation & d'accompagnement - budget 2018**

Accompagnement clientèle vulnérable : 3 308 € (Nantes Bellevue)

• **Financement des actions d'accueil, de formation & d'accompagnement - budget 2019**

Formation et Animation des partenaires : 4 000 €

Accompagnement clientèle vulnérable : 54 480 € (Nantes Jules Verne, Malakoff, Bellevue, Bretagne, Saint Nazaire République)

Animation du personnel en MSAP et FG : 6 000 € (MSAP de St Lyphard, MSAP de Genrouet, MSAP de Villeneuve en Retz)

• **Travaux de modernisation de l'accueil - budget 2018**

Concours à la rénovation d'AP : 10 010 € (Vritz)

• **Travaux de modernisation de l'accueil - budget 2019**

Modernisation/Adaptation des BP + Travaux : 225 300 € (Le Loroux Bottereau)

Concours à la rénovation d'AP : 20 000 € (AP Chéméré)

Concours à la rénovation d'AP : 20 000 € (AP La Rouxière)

Concours à la rénovation d'AP : 7 442 € (AP Prinquiau)

Renouvellement mobilier & signalétique : 3 x 4 800 € (AP Chéméré, AP Prinquiau, AP La Rouxière)

• **Financement des actions liées à l'accessibilité numérique - budget 2018**

Renouvellement matériel (AP) & Informatisation (RP) : 810 € (AP Le Pin)

Renouvellement matériel (AP) & Informatisation (RP) : 940 € (AP La Rouxière)

Renouvellement matériel (AP) & Informatisation (RP) : 3 x 1 800 € (RP Issé, RP Saint Etienne de mer morte, RP Marsac sur don)

• **Financement des actions liées à l'accessibilité numérique - budget 2019**

Renouvellement matériel (AP) & Informatisation (RP) : 11 x 1 800 € (AP Lusanger, AP Masserac, AP Mamusson, AP Mouzeil, AP La Grigonnais, AP Bonnoeuvre, AP Conquereuil, AP La Rouxière, AP La Sicaudais, AP Vritz, AP Notre Dame des Landes) - report 2018

Renouvellement matériel (AP) & Informatisation (RP) : 2 x 1800 € (AP Pierric, AP Freigné)

Communication : 349 € (plaquette CDPPT 44)

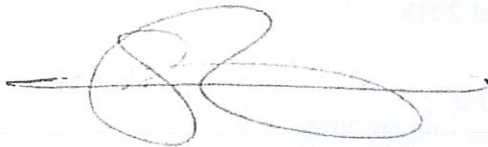
Frais d'un déjeuner avec membres de la CDPPT 29 novembre 2018 : 315,80 € TTC

Les projets sur l'utilisation du budget Fonds de Péréquation 2017-2019 sont soumis au vote des membres de la commission

Les projets sont approuvés par 5 voix

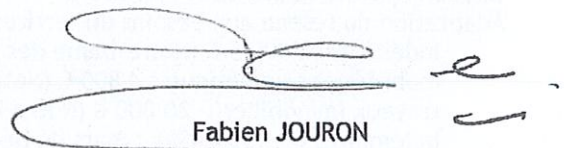
Les membres de la CDPPT rendent un avis favorable à l'utilisation du Fonds de Péréquation 2017-2019

La Présidente de la CDPPT Loire-Atlantique



Karine FOUQUET

Le Délégué du Groupe La Poste Pays de la Loire



Fabien JOURON

COMPTE RENDU Réunion du 29 novembre 2018 n°03/2018

Présents ou représentés :

➤ *En qualité de représentant de l'Etat dans le département*

- ◆ Madame Catherine GEOFFROY, représentante du Bureau des politiques publiques et de l'appui territorial

➤ *En qualité de membres désignés par le Conseil Régional*

➤ *En qualité de membres désignés par le Conseil Départemental*

- ◆ Madame Karine FOUQUET, Présidente de la CDPPT, Conseillère Départementale du canton de Machecoul
- ◆ Monsieur Bernard DOUAUD, Conseiller Départemental du canton de Châteaubriant
- ◆ Monsieur Ronan PAGEOT, Chargé de mission - Aménagement du Territoire

➤ *En qualité de membres désignés par l'association des maires de La Loire Atlantique*

- ◆ Monsieur Philippe MOREL, Maire du Cellier, représentant des communes de plus de 2000 habitants
- ◆ Madame GILLOT, Maire de la commune déléguée de Vritz (Vallons de l'Erdre), membre titulaire représentant les communes de moins de 2000 habitants
- ◆ Monsieur Pierre-André PERROUIN, Président la Communauté des Communes Sèvre et Loire
- ◆ M Jean-Jacques MIRAILLE (suppléant), maire de Montbert

➤ *En qualité de membres représentant La Poste*

- ◆ Madame Christine BOURSIN, Déléguée aux Relations Territoriales pour le Groupe
- ◆ Monsieur Cyril FILLET, Délégué aux Relations Territoriales pour le Groupe
- ◆ Madame Florence BELLANGER, Direction des projets Réseau et Banque du 44-85
- ◆ Monsieur Pascal HILD, Direction des nouveaux services Courrier Colis (BSCC)

➤ *Excusés*

- ◆ Monsieur Jean-Michel BUF, Conseiller Régional
- ◆ Madame Nathalie POIRIER, Conseillère Régionale
- ◆ Monsieur Mohamed SAADALAH, sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis
- ◆ Monsieur Dominique TALLEDEC, adjoint au maire de SAINT HERBLAIN, membre titulaire représentant des zones urbaines sensibles
- ◆ Monsieur Fabien JOURON, Délégué Régional du Groupe

Monsieur FILLET donne lecture de l'ordre du jour :

1. Plaquette de présentation de la CDPPT
2. Fiches synthèse Agence Postale et Relais Poste
3. Répartition et affectation des ressources 2018 & 2019
4. Actualités des Branches sur le Département
 - a) Branche Services - Courrier - Colis
 - b) Le Groupe La Poste
 - c) Direction Réseau

Le suivi des actions est partagé en séance.

M FILLET mentionne le calendrier de renouvellement des membres de la CDPPT. Mme FOUQUET invite les membres de la CDPPT à réfléchir à la manière de dynamiser cette instance. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine CDPPT.

1. Proposition de la nouvelle plaquette de présentation de la CDPPT

Dans l'objectif de disposer d'un outil de communication à destination des élus pour favoriser leur implication dans le dialogue avec La Poste, la présidente de la CDPTT, Mme FOUQUET, et La Poste ont souhaité réaliser une plaquette sur le CDPPT de Loire Atlantique.

Un Bon A Tirer sera envoyé aux membres de la CDPPT courant décembre.

ACTION : M FILLET demande à chaque membre de la CDPPT de lui envoyer une photo officielle afin de l'intégrer dans la plaquette.

2. Fiches synthèse Agence Postale et Relais Poste

En réponse à la demande formulée lors de la CDPPT du 6 septembre 2018, Mme BOURSIN et M FILLET présentent une fiche de synthèse qui décrit les formats d'Agence Postale et de Relais Poste.

Globalement :

Mme FOUQUET propose de présenter ces fiches en mettant côte à côte les deux formats.

M MIRAILLE questionne sur la manière d'aider à la prise de décision.

M MOREL indique que la décision est parfois communautaire et pas uniquement à l'origine du maire.

Mme BOURSIN propose de partager les retours d'expériences sur les situations concrètes entre élus. Le cas des échanges entre les communes d'Indre et Le Bignon est cité en exemple.

M DOUAUD partage l'intérêt de ce type d'échange.

Mme BOURSIN mentionne l'existence d'études indépendantes sur la perception des citoyens et des élus sur les formats Agence Postale et Relais Poste.

Les membres de la CDPPT partagent globalement l'intérêt de présenter les résultats de ce type d'enquêtes.

Sur l'Agence Postale :

M PERROUIN et M MOREL trouvent que l'indemnité versée aux communes devrait être adaptée afin de mieux compenser le coût pour la collectivité. Plutôt que parler d'indemnité, c'est le principe de rémunération de compensation qui est évoqué.

Les membres de la CDPPT s'interrogent sur le choix du/des critère(s) à retenir pour variabiliser ce montant. Les critères suivants sont évoqués : population, horaires d'ouverture de l'Agence Postale, fréquentation du bureau de poste avant transformation.

Mme BELLANGER indique que ce modèle de rémunération avait été mis en place au démarrage des agences postales, vers les années 2003 à 2008. Depuis, ce fonctionnement a fait place à celui actuellement en vigueur.

La Poste rappelle que les indemnités des Agences Postales sont fixées dans le cadre du contrat de présence postale territoriale co-signé par l'Etat, l'AMF et La Poste. Elles sont revalorisées à chaque 1^{er} janvier.

Les membres de la CDPPT interrogent La Poste sur le choix du dispositif d'accueil le plus approprié en mairie qui intégrerait une Agence Postale (spécialisation ou mutualisation de l'accueil mairie et de l'agence postale). La Poste propose de réaliser un sondage auprès des mairies avec Agences Postales sur le type de dispositif mis en place chez elles.

ACTION :

- Mme FOUQUET et les représentants de La Poste verront quelle suite donner au questionnement sur la modulation des indemnités des Agences Postales ;
- La Poste réalisera un sondage auprès des mairies avec Agences Postales sur le type de dispositif d'accueil mis en place chez elles (spécialisation / mutualisation).

Sur le Relais Poste :

M MOREL indique que la reprise de l'activité postale par un commerçant permet à ce dernier de toucher des clients qui ne seraient pas forcément venus dans son commerce.

D'autres membres de la CDPPT partagent cet avis.

3. Répartition et affectation des ressources 2018 & 2019

La Poste présente un suivi des engagements et des réalisations 2018 du fonds de péréquation, ainsi que les engagements soumis à la CDPPT pour 2018 & 2019.

Nature des dépenses éligibles au fonds de péréquation	2018 Montant en €	2018 Dépenses soumises à validation CDPPT	2019 Dépenses soumises à validation CDPPT
Dotation année N	1 598 656 €		sera connue début 2019
Report année N-1	276 371 €		sera connu début 2019
Dotation disponible année N	1 875 027 €		Sera connue début 2019
TOTAL Engagé année N	1 352 751 €	-118 185 €	1 323 176 €
TOTAL Réalisé année N	1 197 251 €	26 815 €	0 €
TOTAL Reste à réaliser année N (Engagé - Réalisé)		10 500 €	
TOTAL Reste à dépenser année N (Dotation - Engagé)		640 461 €	

Décision de la CDPPT n° 1

L'ensemble des dépenses soumises à validation de la CDPPT du 29 novembre ont été approuvées à l'unanimité (5 voix / 5 votants), pour un montant global de 26 815 € sur 2018 et de 1 323 176 € sur 2019 (dont 750 000 € avaient déjà été validés lors de la CDPPT du 6 septembre 2018), dont le détail est précisé ci-dessous.

Mme FOUQUET et M FILLET sensibilisent les membres de la CDPPT sur le montant important de la dotation non utilisée en 2018 (640 461 €) et les invitent à être force de proposition pour 2019 afin de valoriser la future dotation.

M PERROUIN propose de renouveler le matériel informatique de façon régulière.
M FILLET indique que cette action est inscrite dans le plan d'action annuel.

Mme FOUQUET propose qu'un état des lieux sur les accès PMR des agences postales soit réalisé.
ACTION : La Poste présentera cette synthèse lors d'une prochaine CDPPT.

Enfin M FILLET mentionne le suivi rigoureux du budget du fonds de péréquation puisqu'il reste à fin d'année 10 500 € d'opérations prévues mais non réalisées, soit moins de 1% des dépenses engagées.

Le détail des dépenses validées par la CDPPT du 29 novembre est précisé ci-dessous :

• **Soutien au fonctionnement des espaces mutualisés - budget 2018**

Adaptation du réseau aux besoins du territoire

Indemnités : 5 720 € (La Chapelle Glain)

travaux immobiliers : 21 664 € (Mésanger) au lieu de 21 037 € validés en CDPPT du 6 septembre 2018

• **Soutien au fonctionnement des espaces mutualisés - budget 2019**

Adaptation du réseau aux besoins du territoire

Indemnités : 9 135 € (Notre-Dame des Landes) - report 2018

mobilier et signalétique : 4 800 € (Notre-Dame des Landes) - report 2018

travaux immobiliers : 20 000 € (Notre-Dame des Landes) - report 2018

Indemnités : 9 135 € (Saint Mars du Désert)

mobilier et signalétique : 4 800 € (Saint Mars du Désert)

travaux immobiliers : 20 000 € (Saint Mars du Désert)

Indemnités : 9 135 € (La Chapelle Basser Mer)

mobilier et signalétique : 4 800 € (La Chapelle Basser Mer)

travaux immobilier : 20 000 € (La Chapelle Basser Mer)

• **Financement des actions d'accueil, de formation & d'accompagnement - budget 2018**

Accompagnement clientèles vulnérables : 3 308 € (Nantes Bellevue)

• **Financement des actions d'accueil, de formation & d'accompagnement - budget 2019**

Formation et Animation des partenaires : 4 000 €

Accompagnement clientèle vulnérable : 54 480 € (Nantes Jules Verne, Malakoff, Bellevue, Bretagne, Saint Nazaire République)

Animation du personnel en MSAP et FG : 6 000 € (MSAP de St Lyphard, MSAP de Genrouet, MSAP de Villeneuve en Retz)

• **Travaux de modernisation de l'accueil - budget 2018**

Concours à la rénovation d'AP : 10 010 € (Vritz)

• **Travaux de modernisation de l'accueil - budget 2019**

Modernisation/Adaptation des BP + Travaux : 225 300 € (Le Loroux Bottereau)

Concours à la rénovation d'AP : 20 000 € (AP Chéméré)

Concours à la rénovation d'AP : 20 000 € (AP La Rouxière)

Concours à la rénovation d'AP : 7 442 € (AP Prinquiau)

Renouvellement mobilier & signalétique : 4 800 € (AP Chéméré, AP Prinquiau, AP La Rouxière)

• **Financement des actions liées à l'accessibilité numérique - budget 2018**

Renouvellement matériel (AP) & Informatisation (RP) : 810 € (AP Le Pin)

Renouvellement matériel (AP) & Informatisation (RP) : 940 € (AP La Rouxière)

Renouvellement matériel (AP) & Informatisation (RP) : 3 x 1 800 € (RP Issé, RP Saint Etienne de mer morte, RP Marsac sur don)

• **Financement des actions liées à l'accessibilité numérique - budget 2019**

Renouvellement matériel (AP) & Informatisation (RP) : 11 x 1 800 € (AP Lusanger, AP Masserac, AP Mamusson, AP Mouzeil, AP La Grigonnais, AP Bonnoeuvre, AP Conquereuil, AP La Rouxière, AP La Sicaudais, AP Vritz, AP Notre Dame des Landes) - report 2018

Renouvellement matériel (AP) & Informatisation (RP) : 2 x 1800 € (AP Pierric, AP Freigné)

Communication : 349 € (plaquette CDPPT 44)

2.c) Evolution de la présence postale 2018

La Poste partage la liste des 18 évolutions concrétisées ou actées en 2018 sur le département.

Facteur-Guichetier (x6)	Date
Corcoué sur Logne	Juillet 2018
Gorges	Mars 2018
Malville	Juillet 2018
Moisdon la Rivière	Juillet 2018
Tharon Plage	Septembre 2018
Le Gâvre	Février 2018
La Poste Agence Communale (x3)	Date
La Chapelle Glain	Novembre 2018
Mésanger	Octobre 2018
Notre Dame des Landes	2019
La Poste Relais (x9)	Date
Le Pallet	Avril 2018
Nantes Decré	2019
Nantes Petit Port	Juin 2018
Nantes Schuman	Mai 2018
Orvault Bourg	2019
Pornic - Sainte Marie sur Mer	2019
Saint Brévin l'Océan	Octobre 2018
Saint-Michel Chef Chef	Mars 2018
Vertou Beautour	Avril 2018

La Poste partage la liste des communes avec lesquelles une concertation est engagée

Aigrefeuille sur Maine	Gétigné	Nantes Champs de Mars	Saint Joachim
Avessac	Héric	Nantes Rollin	Saint Julien de Vouvantes
Batz-sur-mer	Indre	Nantes St Joseph de Porterie	Saint Malo de Guersac
Bouguenais les Couets	La Chapelle Basse Mer	Piriac sur Mer	Saint Mars du Désert
Bouvron	La Chapelle Heulin	Pornic - La Birochère	Saint Nicolas de Redon
Brains	La Montagne	Quimiac - Mesquer	Saint Viaud
Couëron La Chabossière	Ligné	Saffré	Saint Vincent des Landes
Fégréac	Maisdon sur Sèvre	Saint Algnan de Grandlieu	Soudan
Frossay	Mauves sur Loire	Saint Jean de Boiseau	Vieillevigne

M PAGEOT indique qu'une MSAP a été ouverte dans la région de Paimboeuf.

M GEOFFROY confirme cette ouverture en précisant qu'il s'agit d'une MSAP labellisée en octobre 2018 et mise en place avec la Communauté de Communes de Sud Estuaire.

4.a) Actualités de la Branche Services - Courrier - Colis

M HILD partage avec les membres de la CDPPT le souhait des représentants du Courrier de rencontrer les EPCI du département pour leur présenter les nouveaux services aux collectivités.

M FILLET indique avoir pris contact avec l'AMF pour engager cette démarche au niveau des groupements d'AMF du département.

M PERROUIN et M MOREL invitent La Poste à privilégier les rencontres avec les EPCI pour maximiser les publics touchés.

Pour l'EPCI de la CC Sèvre et Loire, M PERROUIN propose de contacter M Beneteau afin de prévoir une intervention de La Poste d'environ 45 min sur le T1 2019.

ACTION : La Poste appelle M Beneteau (CC Sèvre et Loire)

4.b) Actualités Groupe

Les membres de la CDPPT précisent que le recensement de la population est en grande partie dématérialisé. Néanmoins, la distribution des documents à chaque domicile est parfois compliquée faute de personnes disponibles.

4.c) Actualités du Réseau

Pas de remarque des membres de la CDPPT.

Calendrier des prochaines réunions de CDPPT en 2019

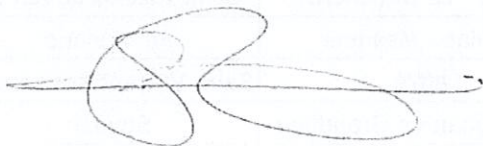
La prochaine CDPPT est fixée au jeudi 21 mars 2019 à 9h.

Sur proposition de la Présidente de la CDPPT, Mme FOUQUET, cette instance aura lieu à proximité d'un partenaire La Poste (APC ou RPC).

Cette réunion sera suivie d'un déjeuner commun.

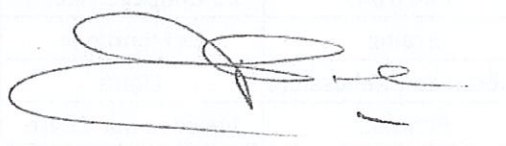
La séance est levée à 12h30.

La Présidente de la CDPPT Loire-Atlantique



Karine FOUQUET

Le Délégué Régional du Groupe en Pays de la Loire



Fabien JOURON



Répartition et affectation des ressources 2018 & 2019

Suivi au 29 novembre 2018

Nature des dépenses éligibles au fonds de péréquation	2018	2019
	Montant en €	Dépenses soumises à validation CDPPT 2019
Dotation année N	1 598 656 €	Dépenses soumises à validation CDPPT 2019 sera connue début 2019
Report année N-1	276 371 €	sera connu début 2019
Dotation disponible année N	1 875 027 €	Sera connue début 2019
TOTAL Engagé année N	1 352 751 €	-118 185 €
TOTAL Réalisé année N	1 197 251 €	26 815 €
TOTAL Reste à réaliser année N (Engagé - Réalisé)	10 500 €	0 €
TOTAL Reste à dépenser année N (Dotation - Engagé)	640 461 €	

Reste à réaliser 2018 :

- signalétique des 3 MSAP (3 x 500 €)
- Renouvellement matériel informatique RP Dréfféac + RP La Sicaudais
- ilot numérique Gorges

1 500 €
3 000 €
6 000 €





Répartition et affectation des ressources 2018 & 2019

Détails et Dépenses soumises à la validation de la CDPPT

Nature des dépenses éligibles au fonds de péréquation	2018		2019
	Montant en €	Dépenses soumises à validation CDPPT	Dépenses soumises à validation CDPPT
Soutien au fonctionnement des espaces mutualisés			
Indemnités & rémunérations des partenariats (Dép. obligatoire)	Engagé	741 288 €	À préciser en 2019
	Réalisé	741 288 €	
Fonctionnement des BP (FG, MSAP, <18h, QPV, ESCI) (Dép. obligatoire)			
	Engagé	222 343 €	À préciser en 2019
	Réalisé	222 343 €	
Gestion Opérationnelle ESCI (Dép. obligatoire)			
	Engagé	24 000 €	24 000 €
	Réalisé	24 000 €	
Adaptation du réseau aux besoins du territoire (Dép. obligatoire)			
	Engagé	39 669 €	6 347 €
	Réalisé	39 669 €	6 347 €

Engagement soumis à validation de la CDPPT :

Adaptation du réseau aux besoins du territoire

- Engagé 2018 : La Chapelle Glain (5 720 € d'indemnités)
- Engagé 2018 : Mésanger (ajustement du devis initial 21 037 € > 21 664 €, soit + 627€)
- Engagé 2019 : Notre Dame des Landes (report 2018), Saint Mars du Désert, La Chapelle Basse Mer (6 x 1 015 € d'indemnités + 3 045 € de prime d'installation + 4 800 € de mobilier et signalétique + 20 k€ de travaux immobilier)



Répartition et affectation des ressources 2018 & 2019

Détails et Dépenses soumises à la validation de la CDPPT

Nature des dépenses éligibles au fonds de péréquation	2018 Montant en €	2019 Dépenses soumises à validation CDPPT
Financement des actions d'accueil, de formation & d'accompagnement		
Formation et Animation des partenaires		
Engagé	5 500 €	4 000 €
Réalisé		
Accompagnement clientèle vulnérable		
Engagé	42 550 €	3 308 €
Réalisé	42 550 €	3 308 €
Animation du personnel en MSAP et FG		
Engagé	13 912 €	6 000 €
Réalisé	13 912 €	

Engagement soumis à validation de la CDPPT :

Formation et Animation des partenaires (2019) : 2 x 1/2j réunion plénière + 8 ateliers de 1/2j (800 € / j La Poste)

Accompagnement clientèle vulnérable :

- 2018 : convention FACE BP Saint Nazaire République (3 308 €)
- 2019 : renouvellement des accompagnements sur les BP en QPV (Nantes Jules Verne, Malakoff, Bellevue, Bretagne, Saint Nazaire République)

Animation du personnel en MSAP et FG (2019) : 2 journées Portes ouvertes en MSAP (3 x 2 000 €)





Répartition et affectation des ressources 2018 & 2019

Détails et Dépenses soumises à la validation de la CDPPT

Nature des dépenses éligibles au fonds de péréquation	2018		2019	
	Montant en €	Dépenses soumises à validation CDPPT	Dépenses soumises à validation CDPPT	Dépenses soumises à validation CDPPT
Travaux de modernisation de l'accueil				
Modernisation/Adaptation des BP + Travaux				
Engagé	145 000 €	-145 000 €	225 300 €	(+ 3 x 250 k€ validés)
Réalisé	0 €			
Concours à la rénovation AP				
Engagé	0 €	10 010 €	47 442 €	
Réalisé	0 €	10 010 €		
Renouvellement mobilier & signalétique				
Engagé	16 580 €		14 400 €	
Réalisé	15 080 €			

Engagement soumis à validation de la CDPPT :

Modernisation/Adaptation des BP + Travaux :

- rénovation BP du Loroux Bottereau reporté en janvier 2019 (145 k€ > 225 300 €)
- 3 projets ESCI à 250 k€ validés en 2018 (Nantes Bellevue, Saint Nazaire Bouletterie, Saint Nazaire Penhoet)

Concours à la rénovation d'AP :

- 2018 : AP Vritz (10 010 € de travaux immobiliers)
- 2019 : AP Chemere (20 k€ de travaux immobiliers) , AP Prinquiau (7 442€ pour accès PMR), AP La Rouxiere (20 k€ de travaux immobiliers)

Renouvellement mobilier & signalétique (2019) : AP Chemere + AP Prinquiau + AP Vritz (3 x 4 800 € de Mobilier et Signalétique)



Répartition et affectation des ressources 2018 & 2019

Détails et Dépenses soumises à la validation de la CDPPT

Nature des dépenses éligibles au fonds de péréquation	2018 Montant en €	2019 Dépenses soumises à validation CDPPT à validation CDPPT
Financement des actions liées à l'accessibilité numérique		
Maintenance matérielle & réseau partenariats		
Engagé	88 000 €	
Réalisé	88 000 €	
Renouvellement matériel (AP) & Informatisation (RP)		
Engagé	6 600 €	7 150 €
Réalisé	3 600 €	7 150 €
Nouveaux équipements en MSAP et FG		
Engagé	6 000 €	
Réalisé	0 €	
Communication		
Engagé	509 €	0 €
Réalisé	509 €	349 €

Engagement soumis à validation de la CDPPT :

Renouvellement matériel (AP) & Informatisation (RP) :

- 2018 : AP Le Pin (810 € de matériel informatique) + AP La Rouxière (940 € de matériel informatique)
- 2018 : RP Issé + RP St Etienne de mer morte + RP Marsac sur don (3 x 1 800 € d'informatisation)
- 2019 : 11 AP déjà validées lors des précédentes CDPPT (11 x 1 800 € de matériel informatique)
- 2019 : AP Pierric + AP Freigné (2 x 1 800 € de matériel informatique)

Communication (2019) : plaquette CDPPT (349 €)

